

COLLOQUE AVIATION ET ENVIRONNEMENT

27 Novembre 2009 PAU

Réglementation et objectifs

Point institutionnel DGAC



Introduction : développement durable

- Il est au cœur de la stratégie de notre pays en matière de transport aérien

Ce n'est pas nouveau :

- Le secteur aérien a été précurseur dans le domaine de prise en compte des nuisances sonores aériennes, dès le début des années 70
- Les constructeurs et les compagnies aériennes pratiquent une politique de limitation de la consommation de carburant depuis des décennies et donc de lutte contre le changement climatique



Introduction : réglementation

Du point de vue réglementaire, l'engagement de la France se constitue autour de 2 grands axes :

-au niveau international et européen : une implication forte dans la mise en place de mécanisme de lutte contre le réchauffement climatique (conférence de Copenhague)

-au niveau national : une démarche instituée dans le cadre du Grenelle de l'environnement (mesures fortes pour réduire les nuisances locales de l'aviation civile)



Mesures internationales et générales

1. La France est fortement impliquée dans la préparation de la 15^{ème} Conférence des Parties à la Convention Cadre des Nations Unies sur le Changement climatique , conférence de Copenhague qui se tiendra du 7 au 18/12/2009.

-enjeu principal : **l'inclusion de l'aviation internationale dans les conclusions de la conférence** (non retenue dans le protocole de Kyoto, seule l'aviation domestique figurant dans les engagements des nations signataires)

La France souhaite que l'aviation civile prenne toute sa place dans l'objectif commun de réduction des émissions de CO2



Mesures internationales et générales

2. La France est un acteur engagé de l'inclusion de l'aviation civile dans le schéma européen d'échanges de quotas d'émissions (ETS).

Cette démarche qui entrera en vigueur dès 2010 mais s'appliquera effectivement en 2012 est une priorité.

(2012 : année où les compagnies devront pour la première fois obtenir des quotas d'émissions pour chaque tonne de CO₂ émise)

Elle pourra être adaptée en fonction des dispositions qui seront prises par les pays tiers extérieurs à l'Europe en matière de réduction des émissions.



Mesures propres à la France: Le Grenelle de l'environnement et la convention du 28 janvier 2008

- Tout le secteur aérien en France s'est mobilisé dans le Grenelle de l'Environnement.
- A cet égard, **une convention spécifique d'engagements volontaires**, la première signée dans le cadre du Grenelle de l'Environnement, a permis de concrétiser les engagements des acteurs du secteur aérien le 28 janvier 2008.
- Les engagements pris concernent la totalité des domaines possibles avec les nuisances sonores, les polluants locaux, et la préparation de l'avenir.



Mesures propres à la France

Le Grenelle de l'environnement et la convention du 28 janvier 2008

- Sur la préparation de l'avenir, nous avons mis en place le **Conseil pour la Recherche Aéronautique Civile Française**, et prévu de financer la recherche aéronautique avec une finalité environnementale : d'ici **2020**, l'objectif est de réduire de **50% les émissions de CO₂**, de **80% les émissions de NO_x**, et de **50% le niveau de bruit perçu**.

L'aviation de demain fera des progrès équivalents à ceux qui ont été réalisés au cours des dernières décennies, progrès qui ont permis de réduire considérablement le niveau de gêne subi par les riverains



Mesures propres à la France

Le Grenelle de l'environnement et la convention du 28 janvier 2008

Car les progrès de l'aviation civile en matière environnementale sont une condition nécessaire de sa pérennité.



Mesures propres à la France *Insonorisation autour des Aéroports*

- Cette insonorisation est un droit existant dans les dix aéroports français dont le trafic de plus de 20 tonnes dépasse 20 000 mouvements par an, et dont le financement a été fondamentalement réorganisé depuis 2007.
- Ainsi, le montant de la taxe sur les nuisances sonores aériennes a été ajusté pour pouvoir répondre à l'ensemble des besoins, et le taux de remboursement des travaux a été porté de 80% à 95 % dès lors qu'il s'agit d'une opération groupée (décret du 9 juin 2009).



Les mesures propres à la France: maîtrise de l'urbanisme autour des aéroports

- Pour que la politique d'insonorisation ait un sens, il faut qu'un grand soin soit apporté à la maîtrise de l'urbanisme autour des aéroports :
- nous y sommes très largement incités par nos ministres et nos administrations centrales.



Les mesures propres à la France: Concertation locale

- Enfin, sur l'ensemble des plateformes (grandes et moins grandes), l'Etat encourage la recherche de consensus locaux, qui peuvent le plus souvent être construits au sein des Commissions Consultatives de l'Environnement (CCE).
- C'est par cette recherche locale de consensus que la politique nationale – qui ne peut pas résoudre individuellement toutes les difficultés de chaque plateforme – se trouvera pleinement réalisée.



Conclusion

- Ce défi essentiel de l'aviation civile du début du XXI^e siècle, nous pouvons le relever ensemble.
- La tenue d'un colloque comme celui qui est organisé ici à Pau montre que toutes les volontés y sont mobilisées.
- Merci de votre attention

